



L'an deux mille vingt et un, vingt-huit septembre
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN
Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 7
Date de la convocation : 23 septembre 2021

Présents : Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Catherine MOULIN, Régis MOREL, Françoise ROMANET,
Absents : Victoire BEAUJOU, Noémie SERRU,

Pouvoirs : Mme Victoire BEAUJOU donne pouvoir à M Régis MOREL
Mme Noémie SERRU donne pouvoir à Mme Catherine MOULIN

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.
Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2021/57: Église : dépôt de dossier de demande d'aide auprès du Conseil Départemental pour la restauration des cloches et d'une statue en tant que patrimoine non protégé

Madame la maire explique au conseil municipal d'une part, que la cloche n°1 de l'église qui date de 1749 présente des faiblesses au niveau des ferrures de suspension qui sont corrodées et usagées, le mouton nécessite également une greffe de bois et des scellements sont à consolider. D'autre part, deux statues en bois formant partie du mobilier ont fait l'objet d'un travail de conservation urgente car les mauvaises conditions hygrométriques et sanitaires de l'église, avant sa restauration, les ont fortement dégradées. Suite à la conservation effectuée, le restaurateur préconise la restauration de l'une d'entre elle, la statue dite de la vierge à la robe dorée datée du 18ème siècle dont le visage est très abîmé afin de permettre son exposition dans l'église.

Elle propose au conseil de déposer une demande d'aide financière au conseil départemental de la Creuse dans le cadre du patrimoine non protégé. Le montant de l'aide est de 10 %.

Le plan de financement serait le suivant :

ÉGLISE			
Plan de financement			
Désignation	Dépenses H	Désignation	recettes
Réparations cloches	12 080,00 €	CD 23 10 %	1 587,50 €
		Participation commune y compris don de	
Restauration Statue 18ème	3 795,00 €	l'ASESE	14 287,50 €
TOTAL HT	15 875,00 €		15 875,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité dont une abstention de Monsieur Détolle, décide :

- de réaliser les travaux de restauration de la cloche et de la statue du 18ème siècle,
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- de solliciter l'aide financière du conseil départemental de la Creuse au titre du patrimoine non protégé,
- d'autoriser Madame la maire à signer toutes pièces utiles à cette délibération.

Précise que les travaux des cloches ont été inscrits au budget 2021 et que ceux de la statue seront inscrits au budget 2022.

Le 29 septembre 2021,
La maire,
Catherine MOULIN

